

Arrondissement de

Thionville-Est

COMMUNE DE HAUTE-KONTZ

Nombre des conseillers élus

15

Nombre des conseillers en
fonction

15

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre des conseillers présents

08

1 procuration

Séance du 8 avril 2016

Sous la présidence de Mme THILL Marie Josée Maire.

Etaient présents : Mme BARTHEL Myriam, Adjointe, M KEFF Christian, M WALLERICH Jean-Philippe, Mme BERNARD Stéphanie, M DANN Paul, Mme ATRACHIMOWICZ Stéphanie, M STUTZINGER Thierry,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : MM. DEL PIZZO André, DELANZY Hervé, adjoints, Mmes HOFFMANN Corinne, FROMHOLTZ Edwige

Absents non excusés : MM MENNEL Frédéric, PERIGNON Lionel, VINCENT Emmanuel.

Convocation du Conseil Municipal le 1^{er} avril 2016

1. Vote du Taux d'imposition des taxes directes locales

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier le taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2015.

Les taux sont les suivants :

- | | |
|------------------------------|---------|
| 1. Taxe d'habitation : | 15.27 % |
| 2. Taxe foncière bâtie : | 11.63 % |
| 3. Taxe foncière non bâtie : | 49.79 % |

2. Budget Primitif exercice 2016

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2016 tel qu'il a été présenté par Madame le Maire.

Les recettes et les dépenses d'investissement s'élèvent à 383899,65 € et s'équilibrent.

Les recettes et les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 539586,15 € et s'équilibrent.

3. Budget Primitif « EAU » exercice 2016

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif « eau » de l'exercice 2016 tel qu'il a été présenté par Madame le Maire.

Les recettes et les dépenses d'investissement s'élèvent à : 225941.53 € et s'équilibrent.

Les recettes et les dépenses de fonctionnement s'élèvent à : 45208,00 € et s'équilibrent.

4. Budget Primitif « Assainissement » exercice 2016

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif « assainissement » de l'exercice 2016 tel qu'il a été présenté par Madame le Maire.

Les recettes et les dépenses d'investissement s'élèvent à : 611992.86 € et s'équilibrent.

Les recettes et les dépenses de fonctionnement s'élèvent à : 134322.63 € et s'équilibrent.

5 Etude de sécurisation et de stationnement aux abords de l'école

Le Conseil Municipal sollicite Moselle Agence Technique (MATEC) pour l'assistance du projet d'étude de sécurisation et de stationnement aux abords de l'école

Durant toute sa mission, MATEC assure une assistance d'ordre technique et administrative au maître d'ouvrage et assure le contrôle de la prestation.

Une convention est établie définissant les modalités d'intervention de MATEC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la prestation d'un montant de 1270,- H.T.

et autorise le Maire à signer la convention.

6. Etude de réaménagement de l'école et extension

Le Conseil Municipal sollicite Moselle Agence technique (MATEC) pour l'assistance du projet d'étude de réaménagement de l'école et de l'extension du bâtiment.

Durant toute sa mission, MATEC assure une assistance technique et administrative au maître d'ouvrage et assure le contrôle de la prestation.

Une convention est établie définissant les modalités d'intervention de MATEC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la prestation d'un montant de 2700,- € H.T.

et autorise le Maire à signer la convention.

7. Examen et vote de subvention

Le Conseil Municipal alloue une subvention de 30,- € au profit de l'Association Française des sclérosés en plaques

8. Programme restauration et de renaturalisation de l'altbach et de ses affluents

Le Syndicat Intercommunal de Gestion et d'Aménagement de la Boler et de ses affluents a engagé depuis plusieurs années une politique volontariste de restauration de ses cours d'eau.

Les Communes de BEYREN-LES-SIERCK, PUTTELANGE LES THIONVILLE et HAUTE-KONTZ toutes trois adhérentes au Syndicat veulent réaliser la restauration de l'Altbach et de ses affluents.

Le Conseil Municipal examine et approuve à l'unanimité la convention qui a pour objet de désigner le maître d'ouvrage et de définir les conditions de réalisation et de financement de l'opération dénommée :

Programme de restauration et de renaturation de l'Altbach et de ses Affluents.

La participation pour la Commune de HAUTE-KONTZ s'élève à 659,65

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention.

9. Baux Ruraux – annulation d'une parcelle communale au bail de Monsieur SONTAG Guy

Monsieur SONTAG Guy a rétrocédé oralement la parcelle cadastrées section D N° 57 lieudit DELLENBRUCK d'une contenance de 14 a 50 inscrite sur son bail à ferme.

La Commune souhaite échanger cette parcelle avec Monsieur KONTZ Jean Pierre pour régulariser l'achat du terrain nécessaire à l'implantation de la station d'assainissement.

En compensation Monsieur SONTAG Guy pourra exploiter la parcelle section N° 135 section 3 d'une superficie de 32 a 53 pour loyer annuel de 30,- € pendant quatre ans. Cette parcelle est retirée de la vente d'herbe à l'amiable organisée par la Commune jusqu'au 8 avril 2020.

Pour copie conforme,
HAUTE-KONTZ, le 12 avril 2016
Le Maire,
THILL Marie-Josée